



## Contribution de Jean-Marie POUSSEUR

[pousseur.jean@numericable.fr](mailto:pousseur.jean@numericable.fr)

### SCOT : accord et désaccord

André Herbreteau relayant les réflexions de Jean Renard, est revenu sur l'incohérence territoriale de notre SCOT et ses insuffisances en regard du projet de transfert de l'Aéroport.

Comment n'être pas d'accord sur la dite incohérence, qui exclut les rives sud de la Loire de ce qui se veut un outil de développement équilibré de notre Estuaire ?

On peut d'autant plus la regretter que l'ordonnance de révision de 2012 renforce les pouvoirs du Préfet, particulièrement quant au périmètre retenu.

Est-il normal alors de voir maintenu un périmètre issu du choix (toujours actuel ?) des intercommunalités du sud du département qui, suite à la Loi SRU de 2000 instituant les Schémas de Cohérence Territoriale, refusèrent de s'associer à la Métropole de Nantes—Saint-Nazaire ? Paradoxe d'un refus aggravant le déséquilibre qui sans doute le motivait. À ma connaissance, le document de révision du SCOT proposé à l'enquête publique accepte le fait accompli.

En revanche, je voudrais qu'on m'explique en quoi le transfert de l'Aéroport imposerait un, voire deux nouveaux franchissements de la Loire.

Que M. Retailleau, vendéen partisan du transfert et très actif sénateur à Paris, veuille rendre plus confortable un franchissement trop souvent encombré, cela peut se comprendre. Mais s'agissant de l'Aéroport, rappelons les chiffres : 4,5 millions de déplacements annuels, dont un tiers pour "voyage d'affaires" qui représentent à eux seuls entre 3 000 et 4 000 déplacements quotidiens.

Or, 20 % seulement de ces déplacements viennent du sud<sup>1</sup>. Ce qui signifie qu'avec le transfert de l'Aéroport, ce ne sont pas moins des deux tiers des 15 000 franchissements quotidiens actuels qui n'auront plus lieu d'être.

D'où mon désaccord, non sur la situation difficile actuelle des franchissements et par conséquent non sur l'intérêt voire la nécessité d'en envisager à terme le renouvellement, mais d'invoquer le transfert de l'Aéroport du sud au nord de la Loire pour rendre ce nouveau franchissement indispensable et urgent.

---

<sup>1</sup> Ces chiffres et ces pourcentages sont confirmés par le rapport CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) de mars 2016.